

COMMUNIQUE DE PRESSE

ALGL – Association Lozérienne Gay & Lesbienne
1 place Charles De Gaulle – 48000 MENDE

Christian Vanneste, député UMP du Nord qui s'est illustré par ses propos qu'il a tenu sur l'homosexualité à été blanchi par la cour de cassation ce mercredi 12 novembre 2008.

Il avait affirmé dans la presse régionale que l'homosexualité était « *moralement inférieure à l'hétérosexualité* » lors des débats au sujet de la loi du 30 décembre 2004 réprimant les injures à caractère homophobe. Ce député avait été condamné pour injures à caractère homophobe en janvier 2006. Après avoir fait appel, la cour d'appel de Douai avait confirmé cette décision le 25 janvier 2007.

La cour de cassation a estimée que les propos de Christian Vanneste « *n'avaient pas dépassé les limites de la liberté d'expression* ». Si l'ALGL est attachée au principe fondamental de la liberté d'expression celui-ci ne doit pas servir de paravent aux injures et aux stigmatisations. De plus, alors que la circulaire 2008 du ministère de l'éducation nationale incite à lutter contre l'homophobie, l'ALGL s'interroge sur la portée de notion d'infériorité ou de supériorité face à un sujet tel que la sexualité.

Il est important de rappeler que l'homosexualité n'est pas un choix et que la valeur morale ne se mesure pas à l'aune de l'orientation sexuelle.

Le Président
Sylvain BOURGADE

Site internet page discriminations : <http://www.algl.net/agenda8.html>